

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

C.P.T.E n° 94.090

L'An mil neuf cent quatre vingt quatorze le 1er Août à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

25 Juillet 1994

DATE D'AFFICHAGE

25 Juillet 1994

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN Adjoints

MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MONNARD, MOULINEAU, MUSSETTI, Mmes PARROU, PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, RAULT, REVOLAT, et TAP, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

M. LE GUEUT	par M. MOST
Mlle BARRAUD-DUCHERON	par M. MONNARD
M. COASSIN	par M. CANDAU
M. SABATHIER	par M. GUEZENNEC

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALONSO, BARON et MARCONI

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 29

Monsieur CHABANEAU a été élu secrétaire de séance.

OBJET : RWANDA : Versement de subvention à la Croix Rouge et au Secours Populaire

VOTE : UNANIMITE

Il est proposé de lancer une action en faveur du RWANDA et des populations de réfugiés victimes de la Guerre.

Le Secours Populaire et la Croix Rouge collecteront des fonds auprès des royannais et des vacanciers sur les lieux de la station les plus fréquentés.

Il est proposé de soutenir cette action en versant une subvention de 5 000 F répartie en :

- 2 500 F pour la Croix Rouge*
- 2 500 F pour le Secours Populaire*

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouf l'exposé du rapporteur*
- Après en avoir délibéré,*

D E C I D E

- d'attribuer pour l'Action en faveur du RWANDA une subvention de 2 500 F à la Croix Rouge Française et une subvention de 2 500 F au Secours Populaire Français,*
- d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au chapitre 951 Article 657 du budget 1994.*

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,*

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 Août 1994
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS